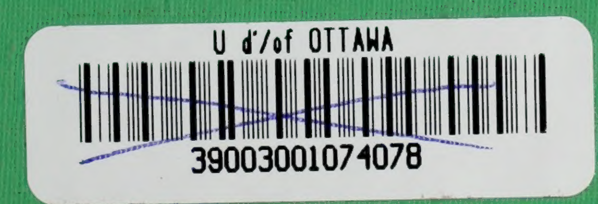
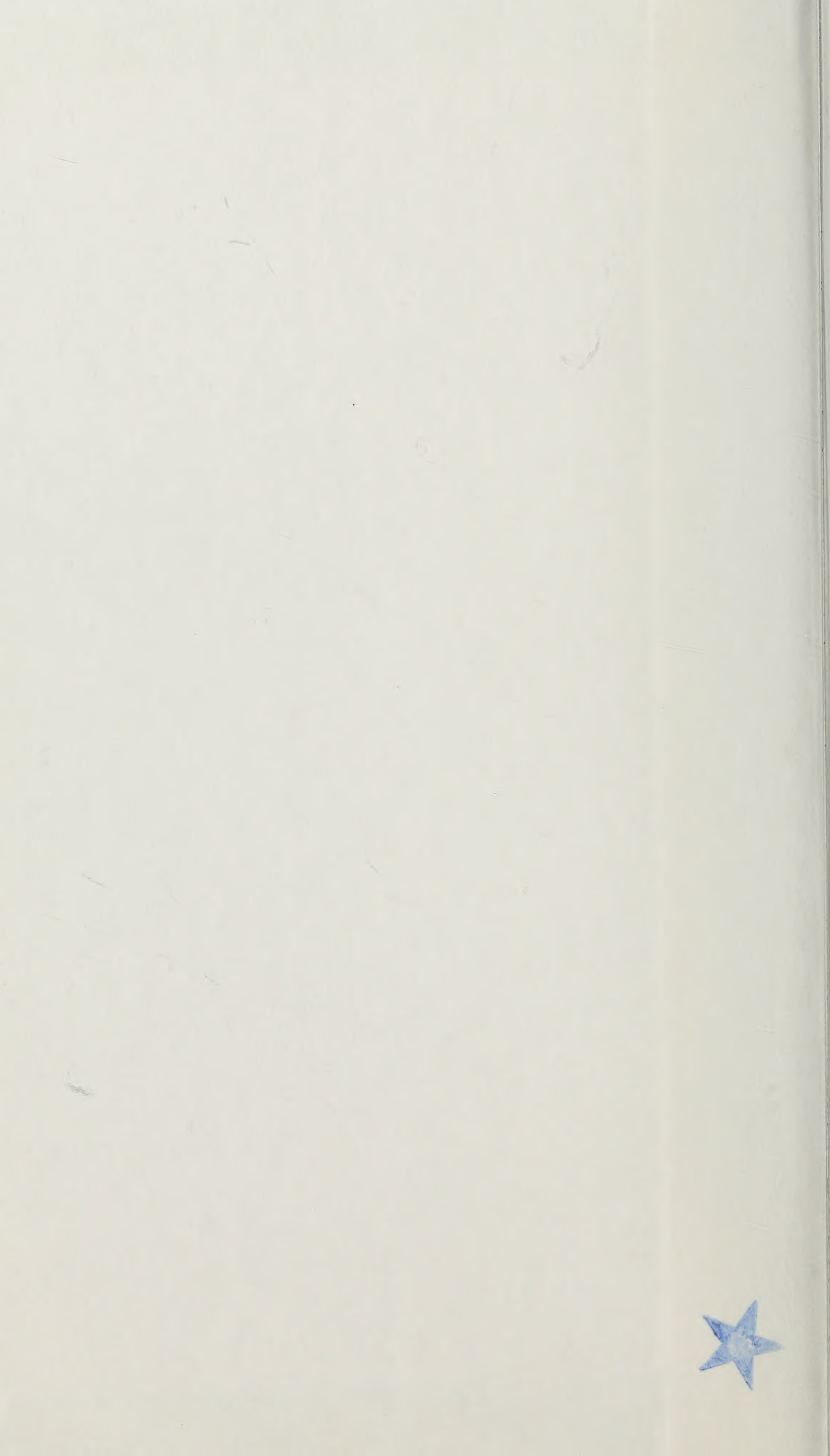

U d'/of OTTAWA
39003001074078



LA

Vie de l'Étudiant

A CAEN

AU XVIe SIÈCLE

PAR

Henri PRENTOUT,

Professeur a l'Université de Caen,
Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.



CAEN
HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
34, rue Demolombe, 34

—

1905



Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (1905).

LA VIE DE L'ÉTUDIANT A CAEN

AU XVIe SIÈCLE [1].

Le quartier universitaire. — Si les Universités d'autrefois étaient avant tout « bâties en hommes », suivant une expression de Pasquier, il n'y en avait pas moins un quartier où se faisaient plus particulièrement les cours, et où habitaient les étudiants. La partie du grand bourg qui s'étendait sur les trois paroisses de Saint-Sauveur (du Marché), de Notre-Dame (de Froide Rue) et de Saint-Étienne (le Vieux) constitua ce que *de Bras appelait le quartier de l'Université,* ce que l'on peut appeler le quartier latin de Caen.

En effet, sans donner à l'Université un local dont elle fût propriétaire, (au moyen âge les Universités n'avaient guère de demeure fixe), Henri VI avait assigné tout d'abord aux facultés de Droit civil et de Droit canon, créées les premières, partie d'une maison de la rue des Cordeliers. Dans l'autre partie

(1) Pour les sources et la bibliographie de cet article, voir ma thèse latine : *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi.* Caen, Jouan, 1901.

était installée la *Cohue,* c'est-à-dire les plès et juridictions du bailli de Caen. Le voisinage était bruyant. Quand les trois autres facultés, Théologie, Médecine et Arts, eurent été créées, l'Université, invoquant « les grands noises et clameurs que les advocas, procureurs et populaires y font très soubvent et comme continuelment », obtint pour les nouvelles facultés l'autre moitié de la maison qui constitua les *Grandes Écoles*.

Cette maison appartenait au duc d'Orléans. En mars 1476-77, Marie de Clèves, veuve de Charles d'Orléans, mère de Louis II d'Orléans, le futur Louis XII, femme instruite, encore qu'un peu légère, donnait par lettres patentes à l'Université la maison qui, du consentement du duc d'Orléans, avait été occupée par l'Université depuis le temps de la domination anglaise ; cette occupation l'avait préservée de la ruine ; des réparations pour l'établissement et l'agrandissement de la bibliothèque s'imposaient; Jean Le Sens « amé et féal » conseiller de la duchesse (1), lui avait conseillé d'abandonner cette maison en mauvais état à l'Université. Le recteur et les docteurs d'une part, les bourgeois de l'autre, avaient écrit en ce sens à la duchesse, qui écouta leurs doléances et fit ce don à titre définitif. Le 22 août 1477, Jean Le Sens mettait l'Université en possession de la maison. En 1588, de Bras donne des bâtiments la description sui-

(1) Il appartenait à une riche famille caennaise dont les biens étaient situés dans la Froide Rue (La cour Le Sens).

vante, grandiloquente à son habitude : « lesquelles maisons ont esté faictes approprier pour l'usage des Docteurs, Régents et Escolliers, de façon que c'est un grand, magnifique et superbe bastiment, qui contient en longueur l'espace de cent cinquante marches et faict tout le costé d'une rue, car aussy en ce seul bastiment sont les escolles de Theologie, Droicts Canon et Civil, Médecine et les Arts où se font les lectures publiques et actes de chaque faculté ; et au mitan est posée une belle et singulière librarie, fournie d'une infinité de livres de toutes sciences. Et au haut de la vis d'icelle est posée une orloge et cadran afin que les Docteurs, Régents et escolliers soyent bien réglés en leurs destins ».

Comment les facultés s'étaient-elles distribué les locaux? Arts, Théologie et Médecine restèrent installés dans la partie de la maison occupée jadis par la Cohue, et les Droits dans l'autre partie qui leur avait été donnée dès les débuts de l'Université. Cette distribution existait encore à la fin du XVIIe siècle, lorsque, sous l'administration de Foucault, on reconstruisit l'Université. Un passage des *Recherches et Antiquitez* de de Bras nous montre que « les Escolles des arts » étaient en 1564 au-dessous des « Escolles de théologie ». Le Matrologe nous apprend que les arts avaient des salles larges et élevées (1). La faculté de Médecine

(1) Le procès-verbal de la visite faite par les experts en 1693 en fait un autre tableau plus détaillé et plus sombre :

« Nous avons visité la salle des arts qui a de longueur 9 toises,

était reléguée dans de petites salles au-dessus de la bibliothèque, ce que de Lesnauderie, le scribe de l'Université, greffier de la cour des privilèges et auteur du Matrologe, justifiait ironiquement par la nécessité pour les médecins qui y professaient d'étudier le cours des astres. Mais le Matrologe de cette faculté nous montre qu'elle ne cessa de se plaindre de l'incommodité, de l'étroitesse de ces locaux, devenus tellement insuffisants à la fin du XVI[e] siècle, qu'elle était obligée, pour tous les actes, pour tous les examens, d'emprunter les locaux des autres facultés (1).

Quant à l'Université, elle n'a point de siège propre, de local qui lui soit spécialement assigné ; elle reçoit l'hospitalité des Cordeliers, c'est là que se tiennent ses assemblées générales; elles ont lieu parfois, par mesure tout à fait exceptionnelle, aux Jacobins, ou bien encore la peste la force à se réfugier au domicile particulier d'un professeur,

de large 4, à laquelle salle il y a deux entrées, l'une où il y a quatre marches à descendre, et à l'autre il y en a sept, et la dite salle est quatre pieds plus basse que le pavé de la rue, lesquelles marches sont entièrement ruinées par vetusté ; cette salle est mal éclairée, de sorte que, quand on y entre, on diroit que ce seroit plutôt un cachot qu'une salle d'exercice où cependant il faut faire les actes publics ».

Le reste est à l'avenant : si, cent cinquante ans plus tôt, les bâtiments pouvaient être en meilleur état, ils n'ont jamais dû être bien confortables.

(1) Voir Henri Prentout : *La Faculté de Médecine de Caen au XVI[e] siècle* (Communication lue à la Société des Antiquaires de Normandie, le 27 janvier 1905).

chez Marin du Vicquet, par exemple, ou au collège du Cloutier. C'est également aux Cordeliers que se tient le parquet du conservateur des privilèges ; c'est là qu'est le prétoire, la prison, c'est là que sont déposées les archives ; c'est dans le réfectoire des moines qu'a lieu la reddition des comptes. La faculté du Droit canon y tient ses assemblées particulières, celle de médecine y fait célébrer une messe le jour de la Saint-Luc, et la nef même de l'église des Cordeliers sert quelquefois aux examens.

Logement des étudiants. — Comme les cours avaient lieu à une heure très matinale, les étudiants se trouvaient obligés de demeurer dans le quartier universitaire, dans la paroisse de Saint-Sauveur et dans celle de Notre-Dame de Froide Rue. La tentation était grande pour leurs hôtes de maintenir le loyer des chambres à un prix élevé. Ici comme dans toutes les villes d'Université, à Orléans notamment, la taxe était établie en commun par les représentants de l'Université et par ceux de la ville ; c'étaient le recteur et un délégué de chaque faculté d'une part, le vicomte de Caen et quelques notables d'autre part, qui étaient chargés de ce soin. Le propriétaire devait accepter le prix fixé, et il ne pouvait renvoyer son locataire à moins de vouloir habiter lui-même le logement. Pas de fraude possible : si l'étudiant évincé s'apercevait que son propriétaire avait pris un autre locataire et augmenté le prix du loyer, il pouvait le poursuivre.

Tous les étudiants étant logés dans ce quartier, les habitants de ces paroisses se plaignirent parfois avec véhémence de voir retomber sur un petit nombre de bourgeois les taxes ou les exemptions dont jouissaient tous les suppôts de l'Université, maîtres, étudiants et officiers, etc.

Quelques étudiants pouvaient aussi bénéficier des bourses établies dans les collèges par de généreux fondateurs, deux au collège du Cloutier, sept au collège du Bois, etc.

Les collèges. — Au commencement du XVIe siècle l'Université semble encore avoir compté huit ou neuf de ces collèges. Les collèges Avoyne et de la Couronne, situés près de Saint-Jean, disparurent sans doute dès le début du siècle; celui de l'Oraille, près de la Fontaine aux Poissons, cessa d'exister, au témoignage même de l'annaliste caennais de Bras, vers 1522 ou 1523. Celui du Cloutier, dans la rue Neuve-Saint-Jean, prolongea son existence jusqu'au XVIIIe siècle; ses revenus servirent alors à reconstituer la bibliothèque; il ne fut jamais florissant; en 1564, après les troubles des guerres de religion, ce n'était guère qu'une pédagogie où 25 et 30 jeunes enfants apprenaient les rudiments de grammaire et la syntaxe sous la direction du principal et d'un seul régent. Un passage du Matrologe nous montre que le collège Cingal existait encore à l'époque de sa rédaction, vers 1515.

Mais quatre de ces collèges eurent seuls une vie réellement intense, c'étaient ceux qui se trouvaient

dans le quartier de l'Université : le collège des Arts, propriété de cette faculté, en face les Grandes Écoles (c'est le bâtiment actuel de l'Académie) ; le collège Bouet dans la rue des Croisiers ; le collège du Bois dans la grande rue Saint-Sauveur ; le collège du Mont dans la rue Saint-Étienne, aujourd'hui rue de Caumont (1). Le collège Bouet, qui avait eu un instant de célébrité, que l'on appela le *trilingue collegium* parce qu'on y enseignait le latin, le grec et l'hébreu, disparut en 1544. Le collège des Arts faillit sombrer au temps des troubles religieux, celui du Mont, tombé en décadence, devint collège de l'Université avant d'être collège des Jésuites.

On sait que les collèges furent d'abord à Paris des établissements d'internat destinés à recevoir les étudiants pauvres ; c'était la réaction contre les abus de l'externat, les misères et les désordres des étudiants qui les avait fait créer à Paris ; mais ils devinrent bientôt, à Caen comme ailleurs, en même temps que des établissements d'enseignement secondaire, des centres d'études plus intéressants que l'Université même (2).

La vie journalière. — Le pulsator. — Tel était le quartier de l'Université. Voyons quelle vie y mène l'étudiant. A cinq heures du matin

(1) Ce sont les bâtiments occupés aujourd'hui par le Secrétaire général du Calvados, la Société des Antiquaires, l'Inspection académique.

(2) Voir ma thèse latine : *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi.* Caen, Jouan, 1901.

en été, à six heures en hiver, la cloche de Saint-Sauveur, la paroisse la plus voisine, miseen branle par le *pulsator,* l'un des officiers de l'Université, appelle au cours les écoliers de la faculté des Arts ; une heure après a lieu le même appel pour les quatre autres facultés dites supérieures.

L'étudiant doit donc se lever de très bon matin, les statuts lui ordonnent d'ailleurs de se coucher tôt, on ne doit pas le rencontrer dans les rues, il ne saurait « déambuler par les compites de l'urbe », pour parler le langage de l'écolier limousin et celui des statuts, après neuf heures en hiver, dix heures en été. Il s'habille à la hâte sans doute, mais décemment ; la toilette n'est aussi plus négligée qu'au moyen âge. On ne voit pas qu'on ait ordonné aux étudiants de Caen de rester coiffés pendant les cours, précaution qui fut longtemps regardée comme indispensable dans certains collèges de l'Université de Paris.

L'étudiant se précipite par les diverses rues qui mènent vers l'Université : rue aux Namps, garnie d'échoppes où se trouvent les revendeurs et les brocanteurs, mont-de-piété de l'époque, rue Formage, place Saint-Sauveur, rues des Croisiers et des Cordeliers. S'il entre (au moins en 1564) par les écoles de Théologie, il doit éviter de tomber dans les fumiers qui l'entourent.

Les locaux, les bedeaux. — S'il est en retard, il y a quelque chance qu'aucun professeur ni officier ne le constate : au début du siècle il n'y a pas

d'horloge et ce fut une grave affaire que de réunir les ressources nécessaires pour en faire construire une ; certains officiers durent renoncer aux repas de corps qui leur étaient chers; en 1564, elle ne marchait déjà plus.

Plus heureux que l'étudiant de Paris qui, au moyen âge, s'asseyait sur des bottes de foin (d'où le nom de rue du Fouarre que porte une des rues du quartier latin), l'écolier trouve dans les salles des bancs ouverts. Le scribe Pierre de Lesnauderie, l'auteur du Matrologe, a pris soin d'en faire l'inventaire. « Nota que l'an mil V^cc XIIII à Noël, il y avoit aux escolles de lois xxvii couples de bancs et lieutrins. Item trois grans bancs à pommettes, l'ung vy à vy de la chaire doctrinale et les deux aultres des deux costez de lad. chaire. Item aux escolles de décret, xxii couples de bancs et lieutrins et trois bancs à pommettes comme aux escolles de lois ». Mais la faculté des Arts en avait-elle ? oui, puisqu'au XVIIe siècle, ils étaient pourris par l'humidité. En tout cas, tous les étudiants n'avaient pas le droit d'y prendre siège, car les plus jeunes d'entre eux, les « déterminants », doivent jurer de s'asseoir par terre : « Item audiendo vestras lectiones, se debitis super terram et non in sedibus elevatis a terra ».

Le professeur entre : il est enveloppé dans sa chape fermée, rayée et décente, telle qu'elle est en usage à Paris (1). Devant lui marche le bedeau.

(1) En 1564, on reprocha au recteur Noël Le Vallois, avec bien d'autres négligences, d'avoir : « robe fourrée à collet

C'est une situation recherchée que celle-là : les bourgeois les plus qualifiés de la ville la sollicitent (1). Étienne Duval de Mondrainville, le plus remarquable peut-être des caennais de ce temps par l'intelligence, l'activité commerciale et la connaissance des lettres, était bedeau de la faculté de Médecine, charge qu'il tenait de son père (2).

Le bedeau porte solennellement le livre devant le professeur : (notre faculté de Droit a conservé aujourd'hui encore cette tradition) *le livre,* non un livre choisi par les professeurs, mais le *livre* prescrit par les statuts.

L'enseignement : les lectures ordinaires et extraordinaires. — Aucune initiative n'est laissée par les statuts à l'enseignement du professeur : l'Université, on ne saurait l'oublier, est une corporation, et celle-ci, comme toutes les autres, veut tout réglementer. Rien ici qui ressemble à nos Universités modernes, à nos facultés des Lettres surtout, où nous faisons le programme de nos examens,

rabattu qui ne sembloit pas trop honneste, encores que la vertu et sçavoir ne consistast aux habits ».

(1) J'ai publié en appendice dans ma thèse latine, la requête de Noël Bellin, bourgeois de Caen, qui, en 1540, demanda la place de bedeau du collége des Droits, s'engageant, disait-il : » à prier Dieu pour la conservation de voz très dignes humanitez ».

(2) Ce fait a échappé au biographe du créateur de l'hôtel de la Monnaie, M. Gustave Dupont. Sur les démêlés de Duval de Mondrainville avec la faculté de Médecine, voir mon travail : *La Faculté de Médecine de Caen au XVIe siècle*. 1905.

choisissons le sujet et les heures de nos cours, les auteurs à expliquer. Dans une faculté d'antan, le doyen n'avait pas besoin de conférer avec ses collègues pour s'entendre sur les heures et sujets des cours. Tout était arrêté par les statuts: les heures, les auteurs, la date même à laquelle on devait avoir fini chaque ouvrage, ou chaque livre de l'ouvrage.

S'il y avait primitivement une grande diversité dans l'organisation générale des Universités, les unes étant des Universités complètes de cinq facultés, comme la nôtre qui en tirait vanité, d'autres n'en ayant que quatre, ou qu'une, les unes plutôt dirigées par les maîtres, les autres par les étudiants, le programme des études se ressemblait absolument d'une faculté à l'autre.

On a tout dit sur les effets de la centralisation moderne dans l'enseignement. Tout le monde a entendu citer ce mot d'un ministre de l'instruction publique, tirant sa montre à deux heures de l'après-midi et disant : à cette heure, tous les élèves de tous les lycées et collèges de France composent en version latine. S'il y avait eu un ministre de l'instruction publique au moyen âge, et s'il s'était levé à cinq heures du matin, il aurait peut-être pu dire : à cette heure tous les élèves des facultés de Droit civil écoutent tel livre des *Leges,* et ès Décrets, tel livre des Décrétales.

Uniforme étant le sujet des cours, uniforme était la méthode de l'enseignement. Au moyen âge, la

pédagogie n'était pas compliquée, et c'est un des mérites du XVIe siècle d'en avoir retrouvé les principes aux sources antiques. Dans les facultés du moyen âge, la méthode d'enseignement était partout la même, le professeur lisait, les élèves écoutaient un livre.

Quels livres sont lus ?

Aristote tient à la faculté des Arts et même ailleurs la place prépondérante : Aristote découvert au XIIIe siècle et connu par des traductions latines faites sur des ouvrages arabes par des savants espagnols. Les écrits d'Aristote sur la théorie générale de l'être et sur le mécanisme du raisonnement jouirent d'une vogue incomparable; ils eurent éclipsé bientôt tous les autres ouvrages de l'antiquité que l'on avait commencé à chercher au XIIe siècle, et la faculté des Arts devint une faculté de Philosophie (nom qu'elle a gardé en Allemagne). « Voilà comment, dit spirituellement M. Ch.-V. Langlois, notre Occident a fait trois cents ans de philosophie avant de commencer sa rhétorique » (1).

Avec le XVIe siècle, l'Occident commença sa rhétorique, mais il la commença dans les collèges : à Caen, au collège des Arts, au collège Bouet, *trilingue collegium,* au collège du Bois.

L'enseignement des facultés ne lui laisse encore aucune place, on n'y fait rien pour développer le goût littéraire. Après Aristote, on lit les *Summulæ,*

(1) Ch.-V. Langlois : *Les Universités du moyen âge.* Revue de Paris. 1896.

manuels de Buridan, de Pierre d'Espagne, puis on revient à Aristote avec le *Pergamenius* et les *Topiques*. Cependant en 1491, une innovation remarquable avait eu lieu à Caen : Sénèque avait pris place dans l'enseignement de la Faculté avec ses tragédies.

A la faculté de Médecine on retrouve Aristote ; l'*Histoire des animaux* et les *Météores* sont ici accompagnés des *Aphorismes* d'Hippocrate, de l'*Art Médical* de Galien et de certains livres d'origine arabe, tels que le livre de Johannidès. La réforme de 1521 se borna à ne plus rendre obligatoires certains livres. A la faculté des Lois, le code Justinien, Inforciat, sont encore les auteurs imposés par la réforme de 1521. La méthode bartholiste s'y maintient, ce qui explique assez que notre faculté des Lois n'ait pris aucune part à la brillante renaissance des études de droit qui s'affirma au XVIe siècle dans les Universités françaises, à Bourges, à Orléans et ailleurs avec les Cujas, les Baudouin, les Duaren.

Les livres de théologie sont forcément partout les mêmes : la Bible, les épîtres de saint Paul, etc.

Dans les facultés les plus chargées, il y avait sans doute chaque jour trois cours ou trois lectures ordinaires. A la faculté des Lois il devait y avoir, d'après l'arrêt de réformation de 1521, trois lectures le matin, à partir de six heures en été et de sept heures en hiver, et deux l'après-midi, de deux heures à quatre heures. A la médecine, où on pensait dès ce temps que la pratique doit avoir

plus de place que la théorie, il n'y a, semble-t-il, d'après le même arrêt, qu'une lecture par jour, qui devait être faite alternativement par les deux régents nouvellement créés, mais il se peut qu'il y en ait eu davantage, quand le nombre des docteurs régents fut plus considérable.

Les matinées étaient plus spécialement réservées aux lectures ordinaires. Après le dîner avaient lieu, avec quelques lectures ordinaires, des lectures extraordinaires qui étaient prévues par les statuts. De Bras nous parle de celles qui, au XVI[e] siècle, étaient faites en chambre, en un moment de grande ferveur pour l'étude, par un docteur de Toulouse nommé de Parpas.

Les disputes. — Enfin il y avait les disputes.

Si la lecture d'un auteur est l'exercice habituel, la méthode d'enseignement des maîtres, la dispute est l'exercice habituel, la manière de se développer de l'étudiant et l'unique épreuve des examens.

Aux Arts, le carême est consacré à cet exercice. A la faculté de Médecine, les disputes étaient obligatoires pour le bachelier depuis le début de l'année scolaire, ou *l'ordinaire* jusqu'aux jours gras. Disputes aussi aux Décrets, disputes aux Lois pour les licenciés, disputes à la théologie.

On ne saurait douter que ces prescriptions statutaires fussent encore en vigueur au XVI[e] siècle, à Caen comme dans les autres universités. Le Matrologe contient, au nombre des serments exigés des étudiants, celui-ci. « Item jurabitis quod incipietis

disputare infra diem mercurii just Brandones inclusive (après la Chandeleur) et disputabitis per magnam partem quadragesimæ, tam præsidendo quam respondendo vicibus alternativis ». On doit avoir pour cet exercice un costume spécial, un habit décent, une toge rayée, et le capuchon ouvert sur la tête, sans nœuds ni agrafes.

De Bras avait conservé un souvenir précis de ces disputes de carême. « Il y avoit pour lors un si grand nombre de Doctes Regens et escolliers en ceste Université qu'au temps des graduations qui se faisoyent des maistres aux Arts la sepmaine de la Passion, après que les dicts Escolliers avoyent estudié aux sommes (comme les appelloit) par un an pour se former argumens tant en Barbaram, Celaram, Darii, Baralithon et autres sciences bien nécessaires, en la Logique par autre cas, en la Fisique d'Aristote autre année, ils recouvroyent ce qu'ils avoyent veu, faisans certains actes publiques en temps d'hiver, que l'on appelloit déterminantisses ».

Tout le monde d'ailleurs n'était pas aussi convaincu que le bon de Bras de la nécessité de toute cette logique. Les humanistes en combattaient l'abus. Vivès écrivait en 1531 : « On dispute avant le dîner, on dispute pendant le dîner, on dispute après dîner, on dispute en public, en particulier, en tout temps, en tout lieu ». Les Normands devaient échapper moins que tous autres aux défauts que peut développer ce genre d'exercices, le goût des subtilités, l'amour de la chicane et finalement la propension

aux querelles. Déjà les statuts de la Médecine recommandaient d'observer pendant les disputes la paix, la tranquillité et la manière d'argumenter prescrite par la faculté.

Le Matrologe insiste sur la manière dont doivent disputer les déterminants : « Nec insolentias aut murmurra facietis, nisi tantum arguendo ». Il faut que vous répondiez avec bienveillance aux moqueries et que vous vous mettiez à la disposition de tous ceux qui voudront argumenter avec vous. On ne veut pas que les étudiants apportent à cet exercice trop d'ardeur ou un esprit de désordre ; on ne veut pas non plus cependant qu'ils s'en désintéressent ; ils doivent s'y livrer aux heures fixées en public, et non sous le manteau de la cheminée ou dans quelque coin et comme par acquit.

En un temps qui ne connaissait pas les compositions écrites, la dispute était à peu près l'unique épreuve des examens.

Examens. — Suivons la filière des examens ; ils jalonnent la longue carrière de l'étudiant qui commence de bonne heure. Il nous faut de toute nécessité commencer par la faculté des Arts ; on l'a comparée à tort aux facultés modernes des Sciences et des Lettres, avec lesquelles elle ne saurait avoir aucune ressemblance : la faculté des Arts est la faculté préparatoire ; elle mène aux quatre autres dites supérieures. L'écolier qui a appris la grammaire, la métrique, les éléments de la langue latine dans quelque pédagogie ou dans quelque

collège peut commencer à suivre les cours de la faculté des Arts. L'annaliste caennais de Bras fut mis d'abord par ses parents, vers l'âge de onze ans, dans une pédagogie qui se trouvait près de Saint-Étienne-le-Vieux ; il passa ensuite trois ans, de douze à quinze ans, au collège du Mont, avant de suivre les cours de la faculté des Arts. Les Statuts permettaient même de passer à quatorze ans le premier examen de cette faculté, la *déterminance;* venaient ensuite le baccalauréat, la licence et la maîtrise. La maîtrise n'est d'ailleurs, à proprement parler, que la cérémonie qui met fin au stage dans cette faculté ; il suffit pour y être admis d'être licencié et d'avoir dix-neuf ans.

Mais la licence ou maîtrise ès arts a, dans la vie de l'étudiant de cette époque, la même importance que le baccalauréat ès lettres de nos jours ; elle ouvre l'accès des facultés supérieures et partant la carrière des fonctions et offices pour l'obtention desquels on s'y qualifie. On l'obtient un peu plus tard que notre baccalauréat, et il faut espérer qu'elle prouvait à certains égards des études un peu plus fortes.

Dans les facultés supérieures, l'assiduité est le grand point, la condition essentielle pour monter les degrés ; à la Médecine, il faut trente-six mois de présence réelle aux lectures, c'est-à-dire quatre ans pour être admis au baccalauréat ; pour la licence, il faut en tout cinquante-six mois. Quant au doctorat, ce n'est ici, comme la maîtrise, qu'une cérémonie. On pourra donc être docteur

après six ans d'étude, à vingt-cinq ans au minimum.

Aux Droits, il faut environ trois ans pour se présenter au baccalauréat, et encore autant pour la licence; les conditions sont les mêmes, qu'il s'agisse des lois ou du droit canon. Mais les deux facultés forment un collège et la licence obtenue dans l'une dispense de la moitié du temps d'étude, si on veut obtenir le baccalauréat de l'autre.

Les études théologiques sont encore plus longues: il faut passer sept ans à la faculté avant de se présenter au baccalauréat, et le bachelier se prépare à la licence, qui n'est ici qu'une formalité, en lisant une épître de Saint-Paul, une canonique (il est alors *cursor*); puis la Bible pendant deux ans (il est alors dit *biblicus*); puis les sentences pendant quatre ans (il est alors *sententiarius*) ; à la fin de tous ces stages, il est *formatus ;* il doit soutenir trois thèses avant de recevoir la licence, deux autres épreuves mènent au doctorat: ce sont les *vespéries* subies avant la remise du bonnet, l'*aulique* qui la suit. On voit que le bachelier de théologie *lit:* il ne faut pas croire que ceci lui soit particulier; *lisent* également le bachelier en médecine et le bachelier en droit. Il n'y a point de barrière absolue qui sépare l'étudiant des docteurs régents inscrits à l'album du recteur au début de chaque ordinaire.

Plusieurs de ces examens ont lieu d'une manière collective: nous l'avons vu pour les déterminances; il en était de même pour les maîtres ès arts: « Puis estoient, dit de Bras, tels Escolliers que l'on appel-

loit Intraus, passez maistres aux Arts, ès Escolles publiques où l'on présentoit les bonnets, comme estant les dicts Escolliers faicts Docteurs et maistres aux Arts. J'en ay veu faire en ce temps là en divers jours cinquante ou soixante et jusques à quatre-vingt pour un an. Et quant aux actes des autres facultés, ils ont tousiours esté fort honnorables. Et ne se faisoyent licences aux Droicts, que de deux ans en deux ans au mois de may. Et estoyent bon nombre de licenciez ».

Cet examen des licences en droit avait lieu au mois de mai, il donnait lieu à une fête que de Bras nous a racontée avec son pittoresque habituel : « Et ne se faisoyent licences aux Droits que de deux ans en deux ans au mois de may. Et estoyent bon nombre de licenciez. Apres qu'ils avoyent fait repetitions ou lectures, estoyent conduits par les instruments, tabourins, rebecs et flustes d'Allemand, des Escolles en la Court de l'Eglise, ayant des chapeaux de fleurs sur leurs bonnets pour ce qu'ils se faisoyent communement au mois de may. Et audict lieu le sieur vice-chancelier leur conférait le degré, et après l'on donnoit des dragées aux supposts, officiers et gens notables, lesquels y assistoyent, comme l'on feroit à unes fiansailles ».

Heureux temps où la licence pouvait être comparée aux fiançailles ! Nous avons changé tout cela.

Tous ces examens étaient autant de cérémonies solennelles auxquelles étaient conviés tous les dignitaires de l'Université, de la ville, les notabi-

lités, comme nous dirions, de la région. « Les sieurs recteur, docteurs, les gentilshommes parens desdicts gradués et autres notables officiers et gouverneurs de la ville » assistaient aux déterminances.

Aux archives communales, dans les cartons de l'Hôtel de Ville, on trouve de fréquentes invitations à assister aux doctorandes adressées par l'Université au corps de ville. Un personnage célèbre est-il de passage à Caen au moment de cet examen, on l'y invite. Quentin Taffin, de Tournai, ambassadeur des Provinces-Unies auprès du Roi, étant de passage à Caen pendant la Ligue, est invité, ainsi que le Parlement, à assister à la réception de Me Nicolas Michel au doctorat en médecine (1).

Le doctorat est avant tout une cérémonie; il est cependant précédé parfois d'une dispute solennelle, à la Médecine par exemple.

En théologie, l'examen est un peu plus sérieux, puisqu'il y a des thèses à présenter: les vespéries et l'aulique, dont les positions doivent être écrites (2).

Le candidat y est en outre soumis à quelques épreuves traditionnelles: après que son éloge a été prononcé par le président, il doit subir patiemment les plaisanteries, les pointes qui lui sont adressées, pour la plus grande joie de l'assistance.

(1) Voir ma communication faite à la séance solennelle des Antiquaires de Normandie le 26 janvier 1905: *La Faculté de Médecine au XVIe siècle.*

(2) Elles furent plus tard imprimées. On en trouvera quelques-unes à la Bibliothèque de la ville.

...« Et est actus solemnis, quia post expectatoriam magistrorum questionem, post diffusam terminorum expositionum titulorum elicionem et alia multa dicta laude digna per presidentem et alios doctores theologie tunc presentes, presidens tentando patientiam doctorizandi sibi multa vel puerilia facta, dicta, gesta ridiculosa dicit et in medium propalat, quibus assistentes in risum provocat, et cum hoc fecerit, revertitur presidens ad bene gesta et acta, hoc critutes doctorizandi, et his sic dictis, que durant sirciter per quatuor horas... » (1).

C'est à la cérémonie de doctorat que le nouveau docteur reçoit les signes distinctifs, soit de l'un des docteurs, soit de l'évêque de Bayeux ou de son représentant, selon les facultés. « Et ès quatre facultez des Droits canon, civil, Médecine et des Arts, l'un des docteurs crée le docteur; mais à la théologie, c'est le sieur Evesque de Bayeux, ou son vice-chancelier. Et ausdites facultez les docteurs catedrans qui créent le docteur... les décorent et donnent la robe de escarlatte, le livre, le signet, la ceinture et le bonnet et le bayser ».

Le Matrologe de l'Université nous a conservé le cérémonial d'une réception de docteur en droit

(1) Si l'on songe que nos doctorats modernes paraissent quelque peu dérivés du doctorat de théologie, qui seul alors comportait des thèses écrites, on s'expliquera peut-être que jadis (mais cette tradition est depuis longtemps abandonnée) on ait éprouvé, non seulement la science, mais la patience du candidat par des critiques acérées, des pointes, des traits d'esprit destinés aussi à mettre en joie l'assistance.

canon : « Lorsque des licenciés veulent parvenir au grade de docteur, ils peuvent supplier (adresser une demande au doyen) pour le doctorat; le jour fixé, les invitations faites, les écoles sont préparées, et ornées de tentures et tapis; le recteur et les maîtres de l'Université étant présents, le plus ancien docteur appelle les doctorants (doctorandos) qui sont assis en arrière des fauteuils où siègent les docteurs régents, et leur remet les insignes; il prononce un discours à la louange de la science; ceci fait, il adresse une petite allocution (oratiunculam) à chacun des doctorisants (doctorizandorum) en invoquant la Vierge Marie ou un autre saint à sa dévotion, afin qu'il l'assiste; puis, après cette prière, ils se lèvent et montent à la chaire doctorale avec le docteur président, et là suivant leur ordre, il leur remet les insignes de docteur, c'est-à-dire, l'anneau, le livre, la chaire, la ceinture, le bonnet, avec le baiser de paix, et le plus souvent, telle est la formule : Et d'abord, la chaire : Asseyez-vous ici, hommes vertueux, dans cette chaire non de pestilence et de vices, mais de science et de vertus. Car ne sont point les imitateurs des docteurs, ceux qui tiennent leur place, mais bien ceux qui remplissent leurs œuvres. Ce n'est pas la chaire qui fait le docteur, mais le docteur qui fonde la chaire sur les principes de la vertu et de la science ». Il y a des variantes possibles à ce formulaire, et de Lesnauderie a pris soin de les indiquer ; on cite des canons, des sentences, par exemple celle-ci : « Les docteurs bien

méritants doivent arriver à la chaire peu à peu, par leurs vertus et avec une grande peine, « magno sudore ». Sans doute, cette formule était une consolation pour ceux qui avaient longtemps peiné avant d'y arriver… »

— Secondement, le bonnet, « de birro » : « Recevez ce bonnet rond en forme de couronne (1), signe de sainteté et de vérité et de science, afin d'être tels en esprit que vous l'avez été dans vos paroles, et ne cessez point d'enseigner, parce que nul ne sera couronné au royaume des cieux, qui n'aura point lutté légitimement ; la couronne est posée sur la tête en prenant le pouvoir, parce que la couronne est le signe de la perfection, puisqu'une figure sphérique dépourvue d'angles est l'indice de l'absence de toute tache, où il y a angle, il y a tache ».

— Troisièmement, la ceinture : « Recevez cette ceinture dorée et ceignez vos reins d'une foi singulière, pour que votre corps soit orné extérieurement et se tienne plus parfait devant Dieu et les hommes….. »

(1) Ce texte semble contredire formellement la définition que donne M. Rashdall dans son excellent ouvrage : *The Universities of Europe in the middle ages*. Oxford, 2 vol. in-8°, 1895. « En général, dit-il (vol. II, part. II, p. 641, n. 3), le terme « biretta » semble être employé pour désigner un bonnet carré, « pileum » un bonnet rond ». Le plus singulier, c'est que dans la même note. M. Rashdall cite, d'après Fournier : *Les Universités françaises*, III, n° 1718, ce passage du Matrologe que je traduis ici. Je ne m'explique donc point la définition de M. Rashdall ou, à tout le moins, l'usage qu'il en fait ici, pour appuyer sa définition, du texte de Caen.

— Quatrièmement, l'anneau : « Passe cet anneau, car de même qu'entre le mari et la femme, il y a mariage entre la science et le docteur. Celui qui possède une telle épouse, possède la demeure du Saint-Esprit.... » « L'anneau, en signe d'amour entre les conjoints, doit être placé au quatrième doigt, parce que suivant les médecins il y a une veine qui mène le sang jusqu'au cœur. Cependant les docteurs mettent l'anneau au pouce, afin qu'ils puissent plus facilement s'en servir pour apposer leur seing ».

— Cinquièmement, le livre : « Recevez le livre de la sagesse et de la science de Dieu, afin qu'envoyé par le Christ, vous sachiez enseigner et interpréter la science du droit et attribuer à chacun son droit. Le livre, en effet, est proprement la tunique intérieure, la partie de l'écorce qui défend le bois, parce qu'avant l'usage des parchemins, les volumes étaient faits du *liber* des arbres ».

— Sixièmement : « Recevez le baiser de paix afin que vous conserviez à perpétuité le pacte de paix dans les facultés des Droits. Heureux, en effet, les pacifiques, car ils seront appelés les fils de Dieu ». Suit une kyrielle de citations sur la concorde, empruntées à l'antiquité et aux chrétiens.

Puis, on distribue des bonnets aux assistants. Enfin, le cortège, précédé de musiciens, se rend à un festin solennel dans un endroit convenable, on y joue la comédie et autres choses de ce genre. Les candidats au doctorat dépensent au moins 300 livres tournois. On voit que le doctorat, même

sans la thèse, était, comme de nos jours, chose coûteuse.

Frais d'examen. Bourse. — Ce n'étaient point seulement les repas plantureux et les distributions de dragées aux assistants qui rendaient onéreux les examens ; chaque examen comportait encore des distributions de gants aux professeurs, le paiement d'une *bourse* aux bedeaux ; il fallait aussi acquitter une *bourse* entre les mains du doyen ou des examinateurs.

Qu'est-ce que cette bourse ? Il y avait une grande diversité dans les ressources des étudiants des anciennes Universités ; ce serait une grande erreur de croire qu'elles n'étaient fréquentées que par des jeunes gens pauvres : la bourgeoisie et les familles nobles y envoyaient aussi leurs enfants. Si quelques-uns pouvaient se livrer à des dépenses journalières élevées, d'autres mendiaient leur pain : « Pour gagner de quoi vivre et étudier, dit M. Thurot, des écoliers écrivaient des livres, balayaient, ramassaient les ordures. Ils se mettaient souvent au service d'un collège, d'un étudiant riche ou d'un professeur ». Il en était encore ainsi au XVIe siècle.

Des maîtres illustres avaient ainsi fait leurs études : tels les Postel, les Ramus. Le règlement du Parlement de 1586 pour l'Université de Caen consacra cet usage. « Est deffendu ausdits principaux ne permettre que aucunes femmes ne demeurent dans les collèges sous pretexte de service ne autrement,

ains se fera tout le service ordinaire et necessaire par pauvres enfants, lesquels par ce moyen pourront faire quelque prouffit aux lettres ».

Il en est encore de même dans les Universités les plus modernes, dans les Universités américaines, où des étudiants sont conducteurs de tramways, décrotteurs.....

En présence de ces différences sociales, la corporation universitaire parisienne qui, *mutatis mutandis*, a servi de modèle à presque toutes les autres, à celle de Caen notamment, avait trouvé un moyen ingénieux de proportionner les frais d'examen aux ressources des écoliers. La dépense hebdomadaire de chaque étudiant était calculée, d'après ses déclarations mêmes, par les autorités universitaires, qui établissaient alors la quotité de leur contribution vis-à-vis de la faculté. C'était cette *bourse* qui servait d'unité, quand l'étudiant avait à payer les frais d'examen : par exemple, tous les déterminants avaient à payer quatre bourses ; cela n'implique pas qu'ils payaient la même somme, mais une somme quatre fois équivalente pour chacun d'eux, à sa dépense hebdomadaire, déduction faite du loyer de sa chambre. L'impôt sur le revenu, proportionnel aux facultés du contribuable et fondé sur la déclaration, a donc été inventé par la démocratie universitaire du moyen âge.

Il ne faudrait point généraliser : dans beaucoup de cas, la taxe à payer, soit au bedeau, soit aux professeurs, était fixe.

L'étudiant avait d'ailleurs à acquitter non seule-

ment des frais d'examen, mais aussi les certificats d'assiduité ou *testimoniales;* à la Médecine, il en coûte 21 deniers pour le scel de chaque billet, il fallait aussi payer aux maîtres le prix de leurs leçons; aux Arts, le règlement de compte avait lieu avant que la maîtrise fût conférée; il arrivait que des étudiants ne missent pas d'empressement à solder cette dette.

Enfin, en 1457, l'Université avait imposé à chacun de ses membres une cotisation par tête, *bursa capitalis,* établie d'après les mêmes éléments d'appréciation que les bourses d'examen : les comptes des receveurs de l'Université montrent qu'elle continua d'être perçue au XVIe siècle. Par exemple, Pierre le Dô, receveur de l'Université, reçoit en 1514 de Charles de Bourgueville, 5 sous, de Léon Sabine, curé de la Haye-Piquenot, au diocèse de Bayeux, 10 sous, de maître Jean Richard, prieur de Saint-Fromond, au diocèse de Coutances, 20 sous, etc.

Bibliothèque. — Les *lectures* et les examens absorbaient la plus grande partie de l'activité intellectuelle de l'étudiant. Avait-il quelques loisirs, il pouvait aller travailler à la bibliothèque. Le gardien, qui est en même temps le *claviger scholarum,* doit l'ouvrir à tous ceux qui y viennent étudier. En dépit de l'inspection semestrielle du recteur et des anathèmes du scribe Lesnauderie, la bibliothèque semble avoir été fort mal tenue. Un procès-verbal de 1514 constate de nombreux dommages subis par

les livres : feuillets coupés, lettres d'or ôtées, écussons d'or arrachés, et les feuillets suivants incisés. Encore recevait-elle, comme le montre le catalogue de 1515, de nombreux dons. Le scribe de l'Université en tenait registre. Cette indifférence à l'égard de la bibliothèque persévérait encore au XVII[e] siècle, puisque les professeurs, pour récompenser l'intendant Foucault des services rendus à l'Université, lui livrèrent les manuscrits et les incunables, richesses de la bibliothèque ; cet ardent bibliophile ne se fit pas faute d'y puiser à pleines mains.

Pour les étudiants de la faculté de Médecine, l'herborisation constituait sans doute une distraction appréciée : ils s'en allaient chaque année dans les forêts voisines, à Troarn ou vers Fontaine-Étoupefour, et trouvaient bonne réception et bon repas chez les abbés d'abbayes affiliées à l'Université, ou chez quelque riche bourgeois (1).

Vacances. — Telles sont les occupations intellectuelles de l'étudiant aux jours de cours. Mais les vacances sont nombreuses dans la corporation universitaire comme dans toutes les autres.

Et Monsieur le Curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône,

disait-on jadis dans les métiers ; il en était de même à l'Université. La bibliothèque municipale possède

(1) Voir : *La Faculté de Médecine de Caen au XVI[e] siècle.*

un ancien calendrier de l'Université indiquant les jours où on lit et ceux où on ne lit pas. Ceux-ci sont fort nombreux. Ce sont les jours de fête, les jours des patrons des étudiants, Sainte-Catherine et Saint-Nicolas; ceux des patrons des facultés : Saint-Luc à la Médecine et Saint-Yves au Droit, les jours d'obit de quelque donateur de l'Université. Il y a tel mois, comme celui de janvier, où, sans tenir compte des dimanches, les jours où il n'y a pas de cours sont encore en majorité. On chôme le dimanche et on chôme aussi le jeudi, quand, par exception, il n'y a pas eu dans la semaine d'autre jour férié ou demi-férié. Il est vrai que les grandes vacances n'avaient pas la durée qu'elles ont aujourd'hui. Encore commencent-elles aux Arts à la Saint-Pierre et Saint-Paul, 29 juin, pour finir à la Saint-Louis, 25 août; au collège des Droits la veille de la Saint-Germain, 30 juillet, pour finir le lendemain de la Saint-Denis, 10 octobre. Pour les facultés supérieures, c'est ce jour-là que s'ouvre l'année scolaire, l'*ordinarium,* comme on disait alors.

Les jours de fête, d'obit, l'étudiant, sans doute, va à la messe. Mais ce serait une grande erreur que de se représenter les étudiants de ce temps-là comme des clercs adonnés aux exercices religieux. Ceux-ci avaient peu de place dans les Universités. Ce n'est qu'à la fin du XVI[e] siècle, après la contre-réformation catholique, que l'arrêt de 1586 fit une obligation de la messe journalière aux élèves des collèges.

Avant cette date, et à part ce détail, la vie de l'Université n'a rien de plus religieux que celle de toute autre corporation.

Processions. — Cependant, comme les membres de tous les métiers de la ville, l'étudiant peut avoir le plaisir d'assister aux processions solennelles de sa corporation. Seulement si, pour les métiers, ces processions sont annuelles, à l'Université, elles sont extrêmement rares. « Elles n'ont lieu, dit Lesnauderie, qu'en l'honneur du pape ou du roi ou pour quelque cause importante ». Le scribe nous en a soigneusement conservé l'ordre et la marche : « A la procession l'ordre de marche est le suivant : viennent d'abord les Frères mineurs porteurs de la croix (les Ordres religieux ayant des maisons à Caen étaient affiliés à l'Université), puis les enfants des écoles de grammaire, puis les élèves de dialectique, logique, physique et les intrants de chaque collège, deux par deux, les régents des Arts avec la chape ouverte que suit immédiatement le doyen des Arts, recouvert de sa chape décanale, les bedeaux précèdent le doyen avec les deux masses d'argent. Ensuite s'avancent les étudiants gradués des Arts, mais non ceux qui sont gradués dans les facultés supérieures ; puis les bacheliers en Médecine, les bacheliers en droit, les licenciés de ces trois facultés ; puis les docteurs en médecine avec leurs chapes doctorales, suivis de leur doyen précédé du bedeau tenant la verge d'argent ; puis les docteurs en droit par rang d'ancienneté, leur doyen, leurs

bedeaux avec les masses; puis, les docteurs en théologie, les séculiers d'abord, les réguliers ensuite; enfin le recteur de l'Université, à côté duquel marche le doyen de la théologie, chacun précédé de son bedeau: si l'évêque est à Caen, il marche à côté du recteur; derrière eux viennent les officiers de l'Université, le scribe général, celui du conservateur des privilèges, les deux avocats, les deux procureurs, les autres officiers habitant la ville, sauf les messagers (c'étaient les officiers qui portaient la correspondance des étudiants à leurs parents): munis de grands bâtons, ils précèdent les élèves de grammaire ».

Lorsque la procession est arrivée à l'église, chacun prend la place qui lui est assignée. Mais il y a dès ce temps des querelles de préséance entre le vice-chancelier (représentant de l'évêque), le vice-conservateur et le doyen de la faculté de Théologie, qui ont tous trois la prétention de marcher à côté du recteur. On finit par les contenter en leur donnant à tous ce droit: ils marcheront sur la même ligne. Le bon Lesnauderie s'en indigne: le recteur chef de la corporation aurait dû marcher seul, et les trois autres devant lui.

L'Université paraît également en corps lors de l'arrivée et entrée solennelle des grands personnages. De Bras a tracé un tableau très vivant de l'arrivée du roi François Ier et du rôle qu'y joua l'Université.

« Lesquels supposts au jour de ladicte entrée, qui fut le mercredy tiers jour d'avril audict an (1532),

il s'acheminèrent après le corps ecclésiastique en l'ordre qui ensuit; assavoir: douze bedeaux portant leurs verges et masses d'argent, vestus de couleur viollet. Consequemment marchoit en modeste et très honnorable gravité le recteur, vestu d'escarlatte rouge, avec sa grande chappe rectorale fourrée d'ermines, précédé de son bedeau avec sa masse d'argent. Et deux jeunes enfans vestus de satin, des couleurs de ladicte Université, rouge et bleu, portans haut eslevé deux chapeaux de triumphe aux armes d'icelle. Puis suyvoient quatre docteurs de théologie vestus de noir, ceux de droit et de médecine d'escarlatte rouge. Et les principaux et régents des arts, tous avec leurs chappes doctoralles et magistralles, fourrées de menuver, suyvis d'un grand nombre d'escolliers en accoustremens scholastiques: tout ce quel corps de l'Université posa entre les deux ponts de la porte Millet, attendant Sa Majesté. A laquelle ledit sieur recteur, maistre Jean Roger, docteur en médecine, luy fist une élégante oraison et harengue françoise, dont Sa dicte Majesté se contenta fort et tous les seigneurs de sa suitte ».

Ce fut même pour l'Université une occasion de plaider d'ingénieuse façon une cause qui lui tenait à cœur. On se figurerait bien à tort que les étudiants des Universités de ce temps étaient uniquement guidés par l'amour de la science et la poursuite du savoir. Comme ceux de nos Universités modernes, ils s'y qualifiaient pour rechercher ensuite les fonctions publiques, et en parti-

culier les bénéfices ecclésiastiques. Or, l'Université était depuis longtemps en guerre avec les prélats de Normandie, qui ne voulaient point accorder aux gradués de l'Université la moitié des bénéfices vacants que leur avait octroyée Henri VI. Il y avait depuis 1528, procès engagé devant le Parlement d'abord, puis devant le Grand Conseil (1). L'Université eut recours aux allégories et aux tableaux parlants, alors à la mode, pour faire entendre son procès au Roi, et les étudiants jouèrent leur rôle dans cette figuration.

Le Roi trouva « près l'église Sainct Jean un autre magnifique spectacle et théastre sur lequel estoit représenté un beau et plaisant jardin, au mitan duquel estoit eslevée une somptueuse fontaine, qui continuellement jettoit eaüe contremont par cinq tuyaux argentez qui servoyent pour arroser ce jardin; de sorte que par la liqueur d'icelle croissoient et fructifioient de beaux petits arbres, portans plusieurs espèces de fruicts, à l'aide d'une belle fille vestue de damas changeant, représentant Pallas ou Minerve, laquelle lorsque le Roy jetta sa veue sur ce spectacle elle luy monstra un bon nombre d'estudiants qui se délectoyent à cultiver ce verger, soubs espoir d'en avoir le fruict: à quoy ils estoyent empeschez par aucuns Prélats. Lequel théastre avoit esté dressé pour montrer à Sa Majesté qu'en sa dicte ville de Caen y avoit Université bien dottée de privillèges et de cinq facultés

(1) Voir ma thèse latine, p. 34-41.

représentées par lesdicts cinq tuyaux de la fontaine. Toutesfois et que les estudians y profittent, ils n'en pouvoyent avoir le fruict sans son moyen et authorité, y estant empeschez par les prélats de Normandie. Et en la platte bande d'iceluy théastre estoit escript:

Fons vitæ conditio possidentis. Proverb. 16

Pegaseis arbor rimis madefacta Minervæ,
Poma tua profert nobis donanda favore.

Et en un autre tableau:

L'arbre arrousé par Minerve au conduict
Du clair ruisseau de source Cabaline,
En vertu croist soubs ta majesté digne
Laquelle seule en peut donner le fruict ».

L'éminent docteur en théologie Guillaume le Rat, orateur de grande éloquence, qui avait déjà prêché à la Cour devant la Reine, parla au Roi dans la grande salle de l'Abbaye aux Hommes et prêcha devant lui à Saint-Georges-du-Château. Ses harangues eurent peut-être autant d'effet sur l'esprit du Roi que les « théastres » des écoliers: le 26 mars 1533 un arrêt du Grand Conseil donna satisfaction à l'Université.

Il y eut encore procession solennelle de l'Université lors d'un Chapitre général des Cordeliers, qui fut tenu à Caen en 1556; à Saint-Pierre, près des

Jacobins, près des Carmes, se dressaient aussi des « théastres où estoient représentez plusieurs personnages avecques belles histoires ».

En 1563, malgré les troubles, l'Université prend encore part à la réception du roi Charles IX, qui fut suivie d'une nouvelle confirmation des privilèges. En 1576, l'Université fait visite à M. de Montpensier, aux Cordeliers.

Ces solennités, qui mettaient en liesse toute la ville en même temps que les étudiants, étaient rares.

Mais annuellement, à partir de 1527 jusqu'en 1550, puis de 1558 à 1576, avait lieu le Palinod, concours de poésie en l'honneur de la Vierge. L'Université en corps allait chercher le Prince du Palinod, c'est-à-dire son fondateur, l'avocat Jean le Mercier, plus tard Étienne Duval de Mondrainville.

Plaisirs et fêtes. — Qui ne connaît le chapitre si piquant en sa brièveté, où Rabelais promène Pantagruel à travers les Universités françaises, criblant chacune d'elles au passage de ses traits acérés. Le fils de Gargantua visita successivement Poitiers où les « escoliers estoyent aulcunes fois de loysir », Bordeaux « ou quel lieu ne trouva grand exercice », Montpellier, que sa vieille réputation ne préserve pas des quolibets de l'auteur : à la faculté des Lois « n'estoient que troys teigneux et un pelé de legistes ». D'Avignon, terre papale, son pédagogue doit l'emmener au plus vite, à cause de la licence des mœurs ; à Valence, les écoliers sont journelle-

ment aux prises avec les habitants. Mais ailleurs Pantagruel s'initiera aux jeux familiers des étudiants. A Toulouse, il « apprînt très bien à danser et à jouer de l'épée à deux mains » ; à Orléans, à jouer de la « paulme, si bien qu'il en estoit passé maistre. Car les estudiants dudict lieu en font bel exercice et le menoyent aulcunes fois es isles pour s'esbatre au jeu du poussavant ». C'est un jeu de boules, originaire du Dauphiné.

Rabelais a oublié de faire figurer Caen dans cette revue satirique des Universités et de leurs plaisirs. A Caen, comme à Orléans, le lieu de rendez-vous des étudiants et des habitants était les îles, ou, comme on disait, les prairies. Il faut entendre par là, non la grande prairie et les cours qui l'entourent et qui datent du XVIIe siècle, mais l'île des Prés, comprise entre l'Odon et la Petite Orne. Les Grands Prés y étaient séparés des Petits Prés par la chaussée Saint-Jacques, qui allait de la Porte des Prés aux Jacobins ; les Petits Prés s'étendaient au pied des Petits Murs, dont le pinceau de M. Tesnières nous a conservé le souvenir ; les Grands Prés, au pied des fortifications, à peu près jusqu'à l'Abbaye aux Hommes ; l'île de la Cercle touchait aux Jacobins. De Bras décrit avec un véritable charme les plaisirs qu'y prenaient les bourgeois et étudiants de son temps. « Les habitans et jeunesse se promènent, prennent plaisir à la saison du printemps et de l'esté, mesmes les escoliers de l'Université, les uns à sauter, lutter, courir, jouer aux barres, nager en la rivière qui les

enclost, tirer de l'arc, et prendre toutes honnestes récréations, comme aussy font les damoiselles, dames et bourgeoises, à y estendre et sécher leur beau linge, duquel les dictes prairies sont aucunes fois si couvertes qu'elles semblent plutost blanches que vertes ».

La musique, si fort en honneur en France au XVIe siècle, semble avoir été goûtée des habitués de ces réunions. « Mais encores, dit de Bras, le plus grand plaisir qui se tienne en telles assemblées, c'est qu'en ce beau printemps vernal, l'on y oit le chant et ramage mélodieux des rossignols qui fleuretissent, fredonnent et dégoissent, dedans ceste cercle et jardins prochains..... lesquels rossignols se raniment davantage sur les arbres de ceste cercle en l'armonie des cornets, fleustes, violons, luts, quiternes (1), mandores (2), chants de musique, et taborins qu'ils y oyent par intervalle sur la rivière, dedans aucunes petites barques et gondoles qui y flotent pour le plaisir des jeunes hommes, qui jettent des fusées en l'air ainsy que la nuict approche, et des feux artificiels, pour donner récréation plus grande à ceste multitude de sieurs officiers, dames, damoiselles, et du peuple qui se pourmènent en ces prairies, chaussées et ponts ». Le bon de Bras, comme le rossignol, s'anime à ses propres descriptions et son enthousiasme devient lyrique.

(1) Instrument à cordes pincées dérivé de la cithare et de la rote.

(2) Sorte de luth dont les cordes étaient de laiton.

« Et j'ose dire et asseurer que les plus excellents peintres, encores qu'en leurs traits, ils imitassent Zenzis et Appelles, ne pourroyent rapporter en tableaux de plus plaisans et agréables paisages (quelques faints qu'ils les peussent pourtraire), que le naturel qui se voit et apperçoit, tant par ces prairies que de dessus cette ample et longue chaussée, et pont Saint Jacques ; car aussy il se faut bien persuader et croire que, aux festes de ce beau printemps et saison d'esté, les dames, damoiselles, bourgeoises et jeunes hommes n'oublient rien de ce qui est propre pour bien se parer et montrer ».

En hiver, les étudiants fêtaient, soit les saints qui protègent plus spécialement la jeunesse : sainte Catherine, le 23 novembre, saint Nicolas, le 6 décembre, soit les autres fêtes religieuses et populaires, telles que le 1er janvier et les Rois.

« Audict temps, dit de Bras, à un premier jour de l'an que les anciens Romains appelloyent Janus à deux visages, comme ce mois auquel l'an prend son commencement et sa fin, et qu'ils donnoyent des présents les uns aux autres que l'on appelle estrennes..... aucuns jeunes hommes et escolliers alloyent masquez par les rues et présentoient des petits escriteaux aux damoiselles, dames ou leurs filles, les uns un carcan d'or, brasselets, patenostres pour estrennes, le tout en peinture, et se faisoyent telles récréations aux jours des festes jusques aux Octaves des Roys ».

On recommençait en effet aux Rois. « L'on faisoit des danses aux collèges que l'on appeloit

choreas, là où l'on jouoit des farces et des comédies. Et s'appelloyent telles danses qui avoyent cours par tout ce Royaume, basses danses qui consistoyent en révérences simples, doubles reprinses, bransles. Puis à la fin l'on dansoit le tordion, au lieu duquel est succédé le bal ou la gaillarde. Et se dansoient au tabourin et longue flûte à trois trous et un rebec ».

Il ne paraît pas que ces danses aient eu le moins du monde un caractère licencieux, les basses danses dont il est question dans le texte de de Bras, ce sont les « danses régulières et communes, telles que celles des honnêtes gens ». Antoine de Arena leur consacra un traité en vers élégiaques macaroniques. Alain Chartier les décrit ainsi en les comparant aux démarches de l'Amour dans son livre des *Quatre Dames*.

Amours compasse
Ses faiz comme la danse basse
Puis va avant, et puis repasse
Puis retourne, puis oultrepasse (1).

Pourtant l'arrêt de réformation de 1521 interdit les danses et choreas dans l'Université de Caen. Je suppose que cette condamnation fut entraînée par le mouvement de réprobation qui s'élevait alors contre les danses licencieuses ou les exercices dangereux, tels que le *saut* en honneur à Montpel-

(1) V. J. Carlez : *Les chansonniers de Jacques Mangeant. Mém. de l'Académie de Caen*, 1902.

lier, sorte de brimade imposée aux nouveaux étudiants, aux *béjaunes*, institution que n'ont pas connue les étudiants caennais. Il n'y eut là qu'une mesure générale prise par les Parlements pour réformer les mœurs universitaires, et en certaines villes ce n'était point inutile (1).

Il en est de même vraisemblablement des raisons qui motivèrent la suppression des *farces*, dont de Bras nous parle en ces termes : « De chacun college la veille des Roys, aucuns regens et escolliers jouoyent aux carrefours de la ville des farces dans des charrettes et sur des chevaux : qui servoyent de semonces et invitations pour aller voir jouer le jour des Roys des moralitez et farces joyeuses auxdits collèges l'après disner.

« Le jour des Roys, au matin, se faisoyent des monstres, que l'on appelloit marolles, des jeunes enfants des meilleures maisons. Lesquels accompagnoyent l'un d'eux qui avoit esté Roy de la febve, et alloyent ouyr la messe, les uns à Sainct Pierre, autres à Sainct Jean, la Maison Dieu, et le Sépulchre, estans bien montez et accoustrez bravement suyvis d'une infinité de peuples et chacun de ces Roys pour sa plus grande offrande, portoit la febve trouvée au gasteau qui l'avoit eslevé en telle dignité ».

De Bras ne peut dissimuler qu'il regrette que la

(1) Voir mon article : *Une réforme parlementaire à l'Université de Caen*. Caen, 1903 (Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires, t. XXII).

Cour ait supprimé ces honnêtes récréations. L'arrêt de 1521, qui supprimait les *choreas*, renfermait, en effet, la farce à l'intérieur des collèges. Peut-être faudrait-il voir là un contre-coup, assez lointain d'ailleurs, des désordres qui avaient troublé l'Université à la fin du XVe siècle et au début du XVIe ?

La Farce. Les Pattes Ouaintes. — La *farce*, chère aux étudiants, avait joué son rôle dans un conflit entre l'Université et les commissaires chargés de lever le décime en Normandie.

Les guerres d'Italie avaient eu, en effet, chose étrange, leur contre-coup dans l'histoire de notre Université.

L'année même où commença l'expédition de Charles VIII en Italie, en 1492, le Souverain Pontife, du consentement du Roi, imposa un décime à toute l'Église de France, deux parts d'ailleurs en étaient réservées au Roi. Le cardinal-archevêque de Lyon et l'évêque d'Albi étaient chargés de lever ce décime; ils déléguèrent leurs pouvoirs, dans la province ecclésiastique de Rouen, à l'archevêque de cette ville et au doyen de son chapitre, Me Jean Masselin. Le Roi, pour les aider à briser les résistances, par un mandement adressé au grand sénéchal de Normandie, aux baillis de Rouen, du pays de Caux, Évreux, Gisors, Caen et de Cotentin, ordonna à ceux-ci d'aider les commissaires et l'évêque de Châlons subdélégué. L'Université, invoquant ses privilèges, se refusa à acquitter le décime et entra en lutte avec l'évêque de Châlons et avec le lieute-

nant du bailli de Caen, Girard Bureau (1). Celui-ci était, par sa charge même, conservateur royal des privilèges de l'Université. Pris entre les ordres du Roi et sa situation de défenseur de l'Université, il n'hésita pas et obéit aux ordres de Charles VIII.

Une lutte homérique s'engagea alors entre les commissaires du Roi et l'Université. Comme les belligérants de part et d'autre étaient d'église, on eut recours aux armes ecclésiastiques.

Dès le mois de janvier 1493, Messieurs de l'Université protestaient contre la levée du décime. Aux protestations solennelles venaient bientôt se joindre les manifestations individuelles. Guillaume de la Mare, un des maîtres les plus distingués de l'Université, humaniste délicat, ami de Le Fèvre d'Étaples et de Fauste Andrelin, composa des vers latins contre l'impie, le parricide, le persécuteur de l'Université (2), et il se trouva quelqu'un pour les placarder aux portes de l'église Saint-Pierre. On afficha ensuite aux portes des églises les *inhibitions* du conservateur ecclésiastique (3) pour protéger

(1) Les Bureau furent, depuis Charles VII, baillis de Caen, de père en fils ; la belle maison de la rue Écuyère (nº 42) leur appartenait.

(2) Cette pièce se trouve au Matrologe de l'Université ainsi qu'une autre pièce de vers latins de Regnouf: l'une et l'autre sont pleines de réminiscences classiques, mais ne contiennent aucune allusion précise ou au moins aucun renseignement nouveau sur cette affaire.

(3) Il s'agit du représentant des conservateurs des privilèges de l'Université, créés par la bulle du pape Eugène IV, c'est-à-

les biens des écoliers contre les saisies ordonnées par Bureau.

L'évêque de Châlons cependant usait de l'excommunication contre ceux qui ne voulaient pas payer le décime. Mais le conservateur était d'église lui aussi. On excommunia Girard Bureau. Plus de cent écoliers se chargèrent, « viron une heure après midi », d'apposer les « lettres d'excommenge » sur toutes les portes des églises de Caen et « mesmes à la maison » du lieutenant du bailli. Les excommunications frappent ensuite le scelleur de Caen, Pierre Regnault, et Thomas Lyon, l'un des acolytes de Bureau.

Les évêques de Coutances et de Lisieux firent également publier des « excommenges » dans leurs diocèses contre l'évêque de Châlons et contre les sergents qui avaient saisi les biens des étudiants.

Tels furent les épisodes de la lutte en février. En mars, eut lieu une mobilisation générale de l'Université. Une procession générale partit des Cordeliers et alla par le carrefour Saint-Pierre aux Jacobins, « auxquelles il y avoit trois mille écoliers ou viron ». Je soupçonne ici de Lesnauderie, qui a conservé dans le Matrologe le récit de tous ces faits, de quelque exagération. Sans doute, il compte tous les écoliers des collèges et encore aussi les

dire les évêques de Lisieux et de Coutances. Pierre de Lesnauderie était le greffier de la Cour des privilèges, dont le conservateur, Le Héricy, était le chef.

déchargeurs des quais, francs brements, francs porteurs de sel et autres.

Cependant, un retour offensif de l'ennemi se dessine. Bureau s'en prend au conservateur des privilèges, Jean Le Héricy, et le fait citer à la Cohue (1), c'est-à-dire au tribunal du bailli, mais cinq cents écoliers se rendent devant Saint-Pierre pour protéger le conservateur. « Ledit Bureau fut tout troublé et cuidoit estre mort ». Bureau s'attaque également à l'autre vice-gérant représentant des évêques, Ursin Cauvin, qu'il s'efforce de faire prendre par corps, le jour même où celui-ci est élu recteur. Pierre de Lesnauderie lui-même est arrêté, mais il est dégagé par les étudiants et les sergents sont battus devant les Grandes Écoles. Le lieutenant du bailli obtient en même temps « absoulte » de l'excommunication lancée contre lui et ses acolytes.

A la bataille des excommunications succède celle des procédures; c'est une épopée digne des Sagas, dont les héros sont des sergents. L'Université en a appelé à l'Échiquier de Normandie (2); Bureau en appelle au Grand Conseil, qui ne le veut entendre. Les sergents sont sur les dents; l'un d'eux étant allé signifier au lieutenant du bailli une doléance de l'Université, Bureau le fait retenir et enfermer « jusquez à temps qu'il eust ses sergents de la ville

(1) Délogée du bâtiment des Grandes Écoles, elle avait été transportée rue de Geôle.

(2) Une lacune dans les registres de l'Échiquier de Normandie, de 1490 à 1497, ne permet pas d'y suivre cette affaire.

pour le mener en prison, et eux venus, comme ilz le menoient en passant par le carrefour de Froiderue, vindrent aux secours dudit sergent plusieurs escolliers, entre lesquels estoient Guillaume de Creullet et maistre Pierre de Lesnauderie, l'épée toute nue en la main, voulant amener avec eux ledit sergent, mes il respondit que il ne allait seullement que chieux les tabellions bailler copie par quoy le lesserent aller ». Bureau cependant s'était rendu à la Cohue et il essayait d'entraîner dans la lutte contre l'Université tous les officiers du Roi; il voulait les décider à faire jeter en prison ce sergent, mais ils s'y refusèrent. Bureau essaya, « tant par menaces que autrement, faire renoncer led. sergent à son exploit, mais il tint tousjours ferme ».

Cette grandeur d'âme d'un huissier ne nous surprendra pas. Nous ne sommes pas davantage surpris en constatant qu'il y eut ensuite une véritable grève de sergents; quand il s'agit de porter de nouveaux exploits, chacun se déroba en s'excusant de son mieux, par crainte de Bureau, dit Lesnauderie, et aussi sans doute par crainte naturelle des coups. Menacés d'être jetés en prison par le lieutenant du bailli ou battus par les étudiants, les sergents s'abstenaient.

Au cours de cette querelle, non contente d'épuiser les moyens juridiques ou de lancer les foudres ecclésiastiques, l'Université usa de la farce en honneur dans les collèges, pour faire la satire de ses adversaires. « Au Karesme prenant la farce des Pattes Ouaintes, dont Pierre de Lesnauderie était

l'auteur, fut jouée aux carrefours par les étudiants éclairés de douze torches et deux faloz ardens en cordes goudronnées, sous les autres faloz à chandelles » et y avoit plus de cent escoliers armés et à bastons à la conduire, et fut jouée devant Bureau qui était nommé en icelle Pattes Ouaintes ». Ainsi s'exprime Pierre de Lesnauderie qui tenait lui-même le rôle de Pattes Ouaintes, « et estoit abillez comme Bureau et si le contrefaisoit de parole et mesmes en sa présence ».

Pierre de Lesnauderie a pris soin de transcrire son œuvre dans le Matrologe. Tout peut en être cité; on serait tenté de dire que rien ne vaut la peine de l'être (1). La farce des Pattes Ouaintes est, en somme, quelque chose de bien inoffensif, et on ne rangera pas l'honnête scribe de l'Université de Caen au nombre des auteurs comiques oubliés, ses plaisanteries sont des plus froides; il manque à cette pièce la *vis comica,* elle ne dut sans doute son succès auprès des étudiants qu'aux talents de pitre de l'auteur.

De Lesnauderie amusait les écoliers, c'était le fou de l'Université. On ne saurait nier d'ailleurs, et c'est le côté sympathique du personnage, qu'il avait la passion des intérêts universitaires, encore qu'il eût fait preuve d'une intelligence bien étroite, d'un

(1) Parmi les sept personnages, *Lâche emmanché, — Va-t'en quitte, — Qui ne le peult souffrir, — Escoute s'il pleut,* représentent les officiers, les fils de l'Université, de *la Mere,* qui, au lieu de la soutenir, l'ont abandonnée. Leurs surnoms symbo-

état d'esprit bien étrange, le jour où un patriotisme excessif et par trop haineux le poussait à vouloir détruire les chartes de Henri VI pour faire disparaître les preuves des origines anglaises du *Studium generale*. Mais il représenta et défendit avec vigueur les intérêts de l'Université aban-

lisent et ridiculisent leur lâcheté. Quant aux deux adversaires, ils s'appellent ici *Ribonribaine,* c'est l'évêque de Châlons, et *Pattes ouaintes*.

Voici le début de la pièce, c'est la complainte de la Mère :

« La dame des gens salutaire
Est faicte veufve et tributaire
Princesse des pays désolée
Sans estre des siens consolée
Cette offense n'est pas à taire ».

Ceci revient en forme de refrain.

Escoute s'il pleut se définit ainsi :

« Moy je suis Escoute s'il pleut
En ce point sui-je batizé
Pour cause que je suis ruze
De bien nager entre deux eaux ».

Et Pattes Ouaintes s'annonce en ces termes :

« Je ne fineray huy de sentir
Et d'escouter s'il vendra gent
Qui me oignist la pate d'argent
Pour l'ordre de droit subvertir ».

Voici son refrain :

« Pour néant on me flate
Si on ne me oint la patte
D'or et d'argent plaine
On y pert sa payne ».

Vraiment, en simple prose, il ne manquerait pas d'universitaires qui seraient plus méchants aujourd'hui.

donnés par ceux-là même, comme il arrive quelquefois, qui auraient dû le mieux les défendre, et ce fut là le secret de sa popularité.

L'hérésie. — Il serait sans doute beaucoup plus intéressant pour l'historien de connaître une farce qui fut jouée en 1544 et qui était remplie d'allusions au penchant pour la Réforme de la plupart des professeurs de l'Université (1). Cette farce fut dénoncée à une assemblée générale par M. Pierre Barate, procureur, il se plaignait du scandale commis par cette farce allégorique où l'*hérésie* était représentée comme élevant ses deux fils, l'*Université* et l'*Église,* dans le vice. Maître Élie du Mont, professeur au collège du Mont, ancien précepteur de de Bras, dut s'en reconnaître l'auteur et désigner comme son collaborateur le doyen de la faculté de Théologie, Jean Verger. Voilà une pièce qui aurait son intérêt pour l'histoire de la Réforme.

Après la contre-réforme catholique, le théâtre fut encore cultivé dans l'Université de Caen, mais sous une forme plus anodine : on passa des satires politiques aux imitations des pièces classiques pour l'éducation des élèves des collèges. Le célèbre médecin, Jacques de Cahaignes, composa des adaptations de Plaute qui figurent encore dans son manuscrit (2).

(1) Je prépare un article sur la Réforme et l'Université où je donnerai la liste des professeurs qui figurent sur les registres des pasteurs.

(2) Manuscrit de la collection Mancel. Voir sur ces points P. de Longuemare : *Le théâtre à Caen.* Paris, in-12, 1895.

C'étaient là des passe-temps inoffensifs ; les pièces du même genre composées par les jésuites pour leur collège qui avait remplacé le collège du Mont, reprirent au XVIIIe siècle la tradition d'antan, elles contenaient de violentes attaques contre les adversaires.

Les plaisirs défendus. — Ainsi des scandales troublèrent quelquefois la vie de l'Université, les étudiants se livrèrent de loin en loin, au XVe siècle, à quelques désordres nocturnes (1) ; mais d'émeutes point. Si la ville de Caen en a connu et de fort graves, elles sont antérieures (2) ou postérieures à l'existence de son Université ; elles datent du moyen âge ou de la Révolution. Jamais il n'y eut dans notre ville de ces grandes batailles de bourgeois et d'étudiants comme celles qui ensanglantèrent Paris, Orléans ou Toulouse.

Ce que les *Conclusions* reprochent quelquefois à la jeunesse universitaire, ce sont les promenades et les séjours un peu trop prolongés au bord de la mer. Les statuts, d'ailleurs, défendent les promenades nocturnes, si quelque étudiant est rencontré par les rues, sans lumière, après neuf heures en hiver, dix heures en été, et qu'il ne puisse donner une explication raisonnable de sa conduite, il est mené à la prison universitaire et jugé par le tribunal du recteur. Il lui est défendu de porter des

(1) Par exemple en 1457, 1461.

(2) J'ai raconté celles du moyen âge dans mon cours public sur l'histoire de Caen.

armes quelles qu'elles soient: épée, arc, casque, cuirasse. Nous avons vu Pierre de Lesnauderie enfreindre ce statut.

On interdit aux étudiants la fréquentation des jeux de paume, des jeux de dés et autres qui les peuvent détourner de l'étude. Les statuts ne sont pas favorables aux jeux scolaires. Louons-les de ne pas l'être davantage aux cabaretiers; on engage les étudiants, surtout les clercs étudiants en théologie et en droit canon, à ne pas fréquenter les tavernes sous peine d'amende (Statuts de 1439, art. 26, 27, 28). On sait que le Parlement, par son arrêt de 1521, flétrit les beuveries par trop encouragées, il faut bien le dire, par les statuts relatifs aux repas de doctorat.

Ces statuts, cet arrêt de réformation semblent avoir été respectés. La vie de l'étudiant au XVI[e] siècle, en dehors des troubles religieux, paraît avoir été paisible. Le cadre ne se prêtait point aux émeutes. L'Université de Caen naquit d'ailleurs au moment où se créaient un peu partout de nouveaux centres d'études (1), qui jamais n'eu-

(1) Voici la liste des Universités françaises créées au XV[e] siècle : Aix, 1409; Dôle, 1422; Poitiers, 1431; Bordeaux, 1441; Valence, 1459; Nantes, 1460; Bourges, 1464; Besançon, 1485. J'ai dressé cette liste d'après l'ouvrage et l'excellente carte de Rasdhall, t. I, part. II : *The Universities of Europe in the middle ages*. Les créations furent également très nombreuses en ce siècle en Allemagne, dont les Universités sont d'ailleurs de création relativement récente, en Espagne, en Italie, dans les pays scandinaves; c'est de ce siècle que datent également

rent la vie intense des vieilles Universités médiévales, véritables *studia generalia,* appelant des étudiants de toutes les parties du monde.

Caractère de l'Université de Caen : étudiants étrangers. — Caen appartient à un autre type, c'est une Université locale, régionale, qui se recrute surtout en Normandie et aussi dans le Maine, province que lui dispute Angers. Pourtant, au XVIe siècle, la vieille habitude d'aller étudier d'Université en Université n'a pas encore disparu. De Bras lui-même, l'annaliste si attaché à sa cité, est allé étudier à Orléans et à Bourges, qui étaient alors, bien plus que Caen, les centres de l'étude du droit. Quelques étudiants, d'autre part, venaient à Caen des provinces voisines ou d'Angleterre. C'est à la fin du XVIe siècle surtout, dans un effort vigoureux secondé par la ville, dirigé par le Parlement de Rouen et encouragé par la monarchie, que l'Université s'efforça d'attirer des professeurs renommés, français ou étrangers, et des étudiants (1). Gouverneurs, échevins, docteurs, régents, parlementaires, reprenaient ainsi *mutatis mutandis* une idée des hommes de la Réforme, de de Bèze notamment (2). Une délibération du conseil de ville

les Universités écossaises. La liste donnée par Thurot, dans son ouvrage classique et d'ailleurs si remarquable : *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge,* Paris, 1850, p. 206, est bien incomplète et contient quelques inexactitudes.

(1) Voir ma thèse latine, p. 71-98.

(2) Voir : Henri Prentout : *Genève et Caen; de Bèze* : *Antoine*

de 1580 décide qu'on entretiendra et gagera des lecteurs publics, « tant aux lettres grecques et hébraïcques que mesme aux mathématiques » (1). Ils voulaient en faire une Université prospère, sortant du cadre régional où elle était depuis ses origines trop étroitement enfermée. Ils appelèrent en vain Cujas et Roaldès, ils n'obtinrent qu'un des fils d'Hotman. Notons aussi deux savants écossais, Bruce et Wauchoppe, un savant des Pays-Bas, plus connu que ceux-ci, Dominique Baudius ou Baudier. Ils virent venir nombre d'étudiants étrangers, anglais, allemands, polonais, silésiens : on en trouve notamment à la faculté de Médecine ; ce mouvement devait persévérer au XVII[e] siècle. Ce fut là un des moments les plus intéressants de l'histoire de l'Université, et l'exemple pourrait nous servir. Nous ne devrions pas oublier que le *Studium* caennais a eu des liens avec les pays du nord et du centre de l'Europe.

Mais, à vrai dire, l'Université a été, par son recrutement en étudiants et partant en maîtres, essentiellement normande et même caennaise. Comment alors y aurait-il conflits entre l'Université et la ville ? Sans doute les privilèges des suppôts en matière d'impôts avaient été assez vifs au début, mais ils furent réglés une première fois en 1507, une seconde fois en 1540-41 par des arrêts (2).

le Chevallier et l'Université de Caen, Revue de la Renaissance, 1903, t. IV (3[e] année), p. 228-243.

(1) Publiée dans ma thèse latine, p. 108.

(2) J'ai publié le texte du dernier dans ma thèse latine, p. 107.

Valeur de l'éducation universitaire, amour de l'étude. — On aimerait à savoir si cette jeunesse pacifique fut studieuse. Malheureusement nous n'avons et ne pouvons avoir sur ce point que des témoignages indirects : ce que l'on peut sentir, c'est la fleur d'humanisme qui s'exhale de tous les écrits des universitaires caennais du XVIe siècle. Le naïf de Bras lui-même parle avec un réel enthousiasme du spectacle qu'offrait l'Université aux premières années de sa jeunesse. C'est ce sentiment de passion pour les lettres qui se dégage de toutes les épîtres liminaires écrites par de jeunes professeurs caennais, régents de collèges encore sur les bancs des facultés, maîtres et étudiants comme on l'était alors, tels que le botaniste Guillaume Guerould, les grammairiens David Jorre et Jean du Drosay, André-Firmin Cheffreville, le jurisconsulte Tannegui Sorin, le théologien Guillaume le Rat, Jean Le Villain, qui forment la génération du temps de Louis XII et de François Ier (1); et plus tard, Gilles de Housteville, Jacques de Cahaignes, Jean

(1) Voir Léopold Delisle : *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville.* Caen, Paris, 2 vol. in-8o, 1903-1904 (t. XXIII et XXIV du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie).* L'œuvre est précieuse non seulement pour l'histoire de l'imprimerie, mais pour celles de l'humanisme et de l'Université. Je me propose aussi de tracer dans un prochain article un tableau de la Renaissance à l'Université de Caen, où je reprendrai le chapitre que je lui ai consacré dans ma thèse latine.



Rouxel, Vauquelin de la Fresnaye, qui furent, ces trois derniers surtout, à la tête du mouvement de relèvement de l'Université sous Henri III.

A côté des formules surannées de la scolastique, un enseignement nouveau était né; les collèges, l'imprimerie, avaient fait naître au XVI[e] siècle un goût des plus vifs pour les lettres, que partagèrent les étudiants et les maîtres de toutes les facultés. Toutes d'ailleurs, la nourricière et sacrée Théologie *(alma sacra)*, la très salubre *(saluberrima)* Médecine, les deux facultés de Droit, celle des Lois *(præclara)*, celle de Droit canon *(consultissima)*, toutes étaient recrutées dans l'humble faculté des Arts, qui se disait modestement *populosa*. Chez elle, ou plus exactement dans ses collèges, maîtres et étudiants s'étaient formés à la discipline des trois langues : latin, grec, hébreu. C'est cet amour des lettres qui fit sans doute la réputation de l'Université et aussi celle de l'Athènes normande.

Je ne me dissimule point que bon nombre de traits qui servent à peindre la vie de l'étudiant caennais au XVI[e] siècle, conviendraient aussi bien, soit à d'autres époques, soit à d'autres Universités. Tel usage est commun à toutes les Universités médiévales, qui ont été si peu nationales, parce que d'Église, et partant si peu douées, au moins au début, d'une physionomie distincte. Ce qui les différencie aujourd'hui, n'est-ce pas l'éloignement plus ou moins grand où elles sont des anciennes Universités, le plus ou moins de tradi-

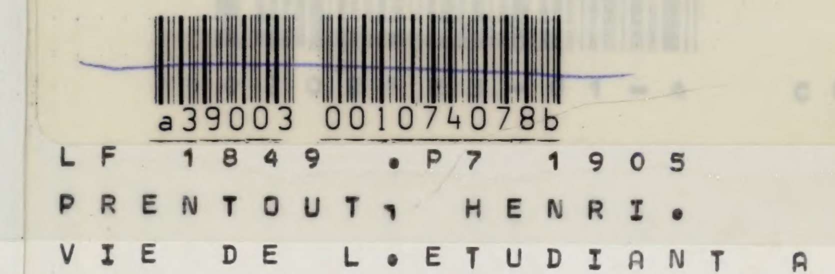
tions qu'elles en ont conservées, plutôt encore que le caractère particulier qu'elles tirent du milieu national ou de leur cadre propre ? Jadis il était tel statut qui se retrouvait partout, en quelque pays de l'Europe que fût située l'Université, et c'est ce qui a permis à M. Rashdall de tracer un tableau d'ensemble de la vie de l'étudiant au moyen âge (1). Telle formule d'examen que j'ai citée d'après le Matrologe de Lesnauderie était prononcée, à peu de chose près, par les docteurs de Salamanque (2).

J'ai essayé, notamment dans les derniers paragraphes de ce travail, de saisir ce qui caractérise plus spécialement la physionomie de l'étudiant caennais au XVIe siècle ; il m'est apparu sous les traits d'un bon provincial partageant les plaisirs délicats ou naïfs de ses concitoyens, au moins aux époques de tranquillité, pendant la première moitié et la fin du siècle, et aimant les livres. Pour paisible qu'elle fût, il ne faudrait pas croire que l'Université eût été éteinte. Sous cette cendre ont couvé les feux qui éclairèrent la ville et la province au temps de la Renaissance, l'embrasèrent au temps de la Réforme.

(1) Rashdall : *op. cit.* The student life, t. II, part. II.

(2) Gustave Reynier : *La vie universitaire dans l'ancienne Espagne.* Paris et Toulouse, 1902, in-8°.

Caen. — Impr. H. Delesques, rue Demolombe, 34.


a39003 001074078b
LF 1849 .P7 1905
PRENTOUT, HENRI.
VIE DE L.ETUDIANT A C